

BRANDALAC (Jean), notaire de Montauban, minutes 1650-1651, f° 700, Archives départementales de Tarn-et-Garonne, cote 5 E 246, PH/MCAS/20200308.

Mariage de Jean Barrau, bourgeois
& damoiselle Magdelene de Subgie

Le **9 décembre 1651**, après midi, à **Montauban**, dans la **maison de** sieur **Pierre de Lavernhe, bourgeois**, constitués en leurs personnes sieur **Jean Barrau, bourgeois** de Montauban, d'une part et le sieur **Pierre Subgié, bourgeois**, damoiselle **Marie Bardon et Magdelene de Subgie leur fille**, de Montauban, d'autre part, ont arrêté leurs pactes de mariage suivants. Ledit mariage sera solennisé en l'église réformée, à la première réquisition de l'une ou l'autre partie, les annonces dûment faites, tout légitime empêchement cessant. Les parents de l'épouse constituent en **dot** et verquière à leur fille et au futur époux la somme de **1.500 livres tournois**, 1.300 livres du chef dudit Subgié et 200 livres du chef de ladite Bardon. 1.200 livres à prendre sur le sieur Claude Macairet, marchand, beau-fils de Pierre Subgié et à ce dernier due pour reste du prix de l'achat d'une maison. Présents à l'acte : M^e Samuel Barrau, avocat, sieur Pierre Barrau, François Laresseiguières, le sieur Pierre Lavernhe, Anthoine Hucgla, Jacques Doué, bourgeois, M^e Pierre Lavernhe, avocat de Montauban et autres parents et amis des parents soussignés. Barrau. Subgie. Barrau. De Lavernhe, présent. Constans, présent. Barrau. Macquayrie. De Lavernhe, présent. Demonthels. Doué. Subgie. Hugla. Lavernhe. J. Lavernhe, présent. Nicolas Marqueyret. Brandalac, notaire.

Le 9 mai 1656, après midi, à Montauban, le sieur Barrau, époux a confessé avoir reçu de damoiselle **Marie Bardon, veuve du sieur Pierre Subgié**, de ses propres deniers, la somme de 300 livres tournois et ce pour fin de paie de la constitution faite par ledit feu Subgié et ladite de Bardon ausdits sieur Barrau et damoiselle Magdelene de Subgié.

© jchr / 8 mars 2020